

VACCINATION COVID FAQ GRAND PUBLIC

18/02/2021

Réponses clés

Qui peut être vacciné dès à présent ?

Sont concernés dès maintenant :

- Les personnes âgées de plus de 60 ans
- Les personnes âgées de plus de 50 ans suivies pour une pathologie chronique, en particulier :
 - l'obésité (IMC >30)
 - la BPCO et l'insuffisance respiratoire
 - l'hypertension artérielle compliquée
 - l'insuffisance cardiaque
 - le diabète (de type 1 et de type 2)
 - l'insuffisance rénale chronique
 - les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
 - le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques
- Les personnes (aide à domicile, associations...) en contact avec des patients à haut risque (sur indication de l'ARS)
- Les agents des entreprises d'utilité publique ou en contact direct avec la population, après accord de l'ARS
- Le personnel éducatif de Mayotte âgé de plus de 50 ans
- L'ensemble des professionnels de santé (libéraux, hospitaliers, médico-sociaux) quel que soit l'âge

Où dois-je me rendre pour me faire vacciner ?

La stratégie vaccinale est progressive et concerne dans un premier temps des populations prioritaires. Si vous êtes concernés par la vaccination, il convient de vous diriger auprès des structures suivantes :

- Vous êtes une personne âgée ou un professionnel de santé libéral, un pompier, ambulancier, aide à domicile, un professionnel de l'Education Nationale (enseignant ou non enseignant) de plus de 50 ans (avec ou sans comorbidités) : rendez-vous dans le centre de vaccination le plus proche de chez vous : [Planning des centres de vaccination](#) sur le site de l'ARS de Mayotte
- Vous êtes un professionnel de santé hospitalier : **Au pôle de Santé Public du Centre Hospitalier de Mayotte**

Lors de la 3^e phase de la vaccination, les vaccins seront disponibles dans toutes les pharmacies et pourront être administrés par le médecin traitant, à côté de chez soi.

Dois-je venir avec des documents particuliers ?

- une pièce d'identité et carte vitale (ou carnetti) si je suis affilié à la sécurité sociale
- tout document d'identité permettant de suivre la personne vaccinée pour la deuxième dose (extrait de naissance, passeport...)

Suis-je obligé de me faire vacciner ?

Non le vaccin n'est pas obligatoire, mais il est recommandé pour éviter de développer une forme grave de la maladie (hospitalisations ou décès).

Comment se passe la vaccination ?

A votre arrivée au centre de vaccination, **un entretien médical est réalisé avec un médecin** pour vérifier que vous ne présentez aucune contre-indication à recevoir le vaccin. Une fois le questionnaire complété, vous êtes invité à vous faire vacciner directement, par un médecin, un infirmier ou tout autre soignant habilité à le faire. Il s'agit d'une injection intramusculaire, dans l'épaule le plus souvent, comme la plupart des vaccins. Puis, vous serez invité à rester 15 minutes sur place par mesure de sécurité. Cette opération devra être recommencée pour le « rappel » 28 jours plus tard. Ainsi, vous serez protégé contre les formes graves de COVID.

Le justificatif vaccinal vous sera remis lors de la 2^{ème} injection.

Quelles sont les questions qui me sont posées avant la vaccination ?

Sur place, un médecin ou tout autre soignant vous posera quelques questions ou vous fera remplir vous-même un questionnaire très simple visant à vérifier que vous pouvez être vacciné normalement. Les questions en résumé sont les suivantes :

- Avez-vous eu le COVID au cours des 3 derniers mois ?
- Avez-vous été vacciné contre la grippe ces 2 dernières semaines ?
- Souffrez-vous d'allergies graves ?
- Avez-vous de la fièvre ou d'autres symptômes ?
- Avez-vous été en contact avec un cluster très récemment ?
- Etes-vous enceinte ?

Comment s'organisera mon second rendez-vous ?

Le centre de vaccination vous indiquera la date de votre second rendez-vous, 28 jours après le premier. Les données vaccinales sont enregistrées sur un logiciel **national** utilisé en France métropolitaine ainsi que dans l'ensemble des DOM TOM. Pour votre 2^{ème} injection, il est tout à fait possible de la réaliser à un autre endroit, dans le sens où le médecin retrouvera votre dossier grâce à votre n° de sécurité sociale ou par un code spécifique. Ce système d'informations est mutualisé et tout y ait tracé et enregistré.

Les vaccins

Pourquoi se faire vacciner contre la COVID-19 ?

Les vaccins contre la Covid-19 permettent de prévenir, lors d'une contamination, le développement d'une forme grave de la maladie, et donc de protéger celles et ceux qui sont les plus à risque d'être

hospitalisés ou de décéder. **La vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.**

Cependant, même après avoir été vacciné, le maintien et respect des gestes barrières est essentiels.

Quels sont les vaccins autorisés à Mayotte ?

C'est le vaccin Pfizer-BioNTech qui est autorisé à Mayotte pour le moment suite à l'autorisation de mise en circulation par l'Agence européenne des médicaments.

Le 21 décembre 2020, l'agence Européenne du médicament (EMA) a donné son autorisation d'utilisation en Europe pour le vaccin Pfizer/BioNTech. Des essais cliniques ont été faits auprès de 43 000 personnes de 16 à 85 ans : 50 % d'entre eux avaient reçu ce vaccin (2 injections) et l'autre moitié le placebo. Les résultats ont montré que ce vaccin était efficace à 95% pour prévenir les cas graves de COVID-19.

Au regard des doutes de l'efficacité du vaccin Astra Zeneca sur le variant sud-africain dont la souche circule actuellement à Mayotte, [seul le vaccin Pfizer BioNTech](#) est aujourd'hui proposé sur le département.

Si un vaccin est autorisé **c'est au terme d'une procédure rigoureuse et stricte.**

Comment fonctionne un vaccin ?

Lorsqu'on tombe malade, notre système immunitaire se défend en fabriquant notamment des anticorps. Ils sont destinés à neutraliser et aider à éliminer le virus à l'origine de la maladie.

La vaccination s'appuie sur ce mode de fonctionnement : elle introduit dans notre corps un virus inactivé, une partie du virus ou un ARN messager. Notre système immunitaire produit des anticorps en réaction à cette injection. Ainsi, le vaccin permet que notre système immunitaire reconnaisse spécifiquement l'agent infectieux s'il s'introduit dans notre organisme. Il est alors détecté, neutralisé et éliminé avant qu'il ne puisse nous rendre malade.

Comment fonctionne un vaccin à ARN ?

Le principe des vaccins à acides nucléiques (vaccins à ARN ou à ADN) est un peu différent du principe plus « classique » de la vaccination, même si l'idée de base est bien également de confronter le système immunitaire à un « leurre » pour le pousser à développer des anticorps contre le virus.

Les « vaccins à ARN messager », comme ceux de Pfizer-BioNTech et Moderna, consistent à injecter dans l'organisme non pas le virus mais des molécules d'« ARN messager », fabriqué en laboratoire. Cet ARN, encapsulé dans des particules de lipides, sans adjuvant chimique, ordonne aux cellules au niveau du site d'injection (principalement les cellules musculaires et les cellules du système immunitaire) de fabriquer une protéine spécifique du virus responsable de la COVID, ce qui activera une réponse immunitaire. Il est ensuite rapidement éliminé. L'ARN messager ne pénètre jamais dans le noyau de la cellule. Il n'a aucune action sur le génome, autrement dit, il ne modifie pas l'ADN.

Peut-on être positif à la Covid-19 après la vaccination ?

Après la 1ère injection, l'apparition des défenses immunitaires est progressive (12 à 15 jours) et la quantité d'anticorps produite peut être insuffisante pour assurer une protection optimale. Il est donc essentiel de recevoir une 2ème dose (4 semaines après la 1ère) pour garantir l'efficacité du vaccin.

De ce fait, une personne ayant été vaccinée 1 seule fois peut très bien être contaminée par la Covid avant que son système immunitaire ait eu le temps de fabriquer des anticorps en quantité suffisante. Il ne faut donc en aucun cas relâcher sa vigilance dans les jours qui suivent la 1ère injection !

En cas d'apparition de symptômes, il est recommandé de consulter son médecin et de se faire dépister dès que possible.

Peut-il y avoir des effets indésirables après la vaccination ?

Comme pour tous les médicaments – les mamans le savent bien, qui ont l'habitude de surveiller les enfants après l'administration des vaccins qui protègent contre les maladies de l'enfance - les vaccins peuvent provoquer des effets indésirables. Pour le vaccin Pfizer BioNTech, on signale des douleurs transitoires au point d'injection, une fatigue après l'injection et parfois des maux de tête. Les effets indésirables graves sont très rares et font l'objet d'un suivi et de recherches approfondies lorsqu'ils surviennent. En cas de doute, il est conseillé de consulter rapidement son médecin.

Pourra-t-on choisir son vaccin ?

Non, il n'est pas possible de choisir son vaccin.

La stratégie de vaccination

Quels sont les objectifs de la vaccination ?

Les vaccins permettent de prévenir, lors d'une contamination, le développement d'une forme grave de la maladie, et donc de protéger celles et ceux qui sont les plus à risque d'être hospitalisés ou de décéder. Il s'agit également de protéger les professionnels de santé les plus exposés aux risques. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer un fait principal : la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.

Quels sont les grands principes de la stratégie vaccinale ?

La France s'est fixée 3 grands principes :

- **Le libre choix des patients** : la vaccination ne sera pas obligatoire mais est vivement recommandée pour les personnes à risque
- **La gratuité du vaccin** : le vaccin est gratuit pour tous
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

Quelle est la stratégie vaccinale ?

La vaccination a débuté le 25 janvier à Mayotte et montera en puissance tout au long du 1^{er} trimestre 2021. Conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé, la montée en puissance de la vaccination sur le territoire s'opère par étapes progressives pour assurer que la protection qu'offre la vaccination profite en priorité aux personnes qui en ont le plus besoin.

A partir de quand l'ensemble des mahorais volontaires pourront-ils se faire vacciner ?

Au cours de l'année 2021, en fonction de l'approvisionnement des vaccins depuis la métropole.

Pourquoi ne pas vacciner les jeunes avant les personnes âgées ?

Car la priorité première de la vaccination est de **sauver des vies**.

La Haute autorité de santé a passé en revue les facteurs de risque d'infection ou de formes graves et il apparaît dans son avis sur la stratégie de vaccination que l'âge est le facteur le plus fortement associé au risque d'hospitalisation ou de décès. 1/3 des décès rapportés en France depuis le début de l'épidémie sont des résidents d'EHPAD. De plus, les personnes âgées ont 8% de risque de décéder lorsqu'elles contractent l'infection. Les jeunes, à l'inverse, développent rarement des formes graves de la COVID 19.

Les personnes en situations de handicap vivant à leur domicile, hors institution d'accueil peuvent-elles être vaccinées dès à présent ?

A ce stade de la campagne de vaccination, les personnes en situation de handicap hors institutions d'accueil, et à l'exception des personnes atteintes de trisomie 21, ne peuvent pas prétendre à la vaccination sauf si elles ont plus de 65 ans ou s'intègrent dans une autre catégorie prioritaire.

La conduite à tenir

Faudra-t-il se faire vacciner si on a eu la COVID ?

La Haute autorité de santé estime dans ses recommandations du 17 décembre, qu'il n'y a pas lieu de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà développé une forme symptomatique de la COVID. Toutefois, ces personnes doivent pouvoir être vaccinées si elles le souhaitent à l'issue d'une décision partagée avec le médecin. Dans ce cas il paraît alors préférable de respecter un délai minimal de 3 mois à partir du début des symptômes.

Si je suis vacciné et en contact avec un malade de la COVID 19, dois-je prendre des précautions, comme le port du masque ?

En l'état des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes, mais la réduction de la contagiosité est incertaine.

Le port du masque reste donc nécessaire. Plus généralement, une personne vaccinée doit continuer d'adopter les gestes barrières.

Attention : Après la 1ère injection, l'apparition des défenses immunitaires est progressive (12 à 15 jours) et la quantité d'anticorps produite peut être insuffisante pour assurer une protection optimale. Il est donc essentiel de recevoir une 2ème dose (4 semaines après la 1ère) pour garantir l'efficacité du vaccin.

De ce fait, une personne ayant été vaccinée 1 seule fois peut très bien être contaminée par la Covid avant que son système immunitaire ait eu le temps de fabriquer des anticorps en quantité suffisante. Il ne faut donc en aucun cas relâcher sa vigilance dans les jours qui suivent la 1ère injection !

Faut-il se faire tester avant d'être vacciné ?

Il n'est pas utile de se faire tester de manière automatique avant de se faire vacciner. Cependant si une personne est cas contact, la vaccination doit être repoussée et un test réalisé pour confirmer ou non une infection. Si le test est négatif, la vaccination pourra alors avoir lieu.

La protection permise par le virus

Le vaccin empêche-t-il la transmission du virus ?

En l'état des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes, mais la réduction de la contagiosité est incertaine. C'est pour cela qu'il est recommandé de poursuivre le respect des gestes barrières, même lorsqu'on est vacciné.

J'ai été vacciné mais j'ai quand même des symptômes de la COVID-19 ?

Après la 1ère injection, l'apparition des défenses immunitaires est progressive (12 à 15 jours) et la quantité d'anticorps produite peut être insuffisante pour assurer une protection optimale. Il est donc essentiel de recevoir une 2ème dose (4 semaines après la 1ère) pour garantir l'efficacité du vaccin.

De ce fait, une personne ayant été vaccinée 1 seule fois peut très bien être contaminée par la Covid avant que son système immunitaire ait eu le temps de fabriquer des anticorps en quantité suffisante. Il ne faut donc en aucun cas relâcher sa vigilance dans les jours qui suivent la 1ère injection !

En cas d'apparition de symptômes, il est recommandé de consulter son médecin et de **se faire dépister** dès que possible.

Est-ce que l'on aura assez de doses pour tout le monde ? Est-ce que je suis certain de recevoir ma 2ème dose ?

La cellule opérationnelle « Vaccination » de l'ARS de Mayotte s'assure chaque jour de :

- recenser et coordonner les renforts nécessaires en personnels et en équipements indispensables au dispositif de vaccination ;
- définir et suivre les indicateurs détaillés du déploiement de la vaccination ;
- identifier les points de blocages ou de vigilance pour y apporter des mesures correctives ;
- définir les modalités de mise en place des centres de vaccination

L'objectif n'est ni d'aller trop vite, ni trop lentement pour permettre d'assurer la primo vaccination des publics prioritaires ainsi que la 2^{ème} dose 28 jours plus tard. Les équipes de l'ARS travaillent 7/7 jours pour assurer la chaîne d'approvisionnement des vaccins et la logistique depuis Paris jusque dans les centres de vaccination.

J'ai été vacciné et j'ai attrapé le COVID juste après ? Est-ce que j'aurais ma 2ème injection ?

Oui, on peut attraper le Covid après avoir été vacciné. Mais les risques de développer une forme grave sont alors réduits. La Haute Autorité de Santé estime que le corps commence à être protégé 12 jours

après la première injection. Et si vous entrez en contact avec le virus avant, vous pourrez être infecté ou potentiellement infecter d'autres personnes. Et c'est justement la raison pour laquelle être vacciné ne vous exonère pas de porter un masque, de respecter les gestes barrières.

Mais les défenses immunitaires de la 1^{ère} injection, consécutives à la maladie, suffiront à vous protéger. La 2^{ème} dose de vaccin n'est pas donc utile.

Y aura-t-il en France un passeport Covid maintenant que la vaccination est lancée?

Non, ce n'est pas à l'ordre du jour. En revanche, un certificat de vaccination sera remis au patient par le centre après les injections.

Le suivi médical de la vaccination et la surveillance des effets indésirables

La vaccination sera-t-elle précédée par une consultation médicale ?

Les personnes prioritaires se voient proposer, en amont de la vaccination, un entretien médical. Il s'agira de vérifier l'état de santé de la personne, d'éventuelles contre-indications, de lui donner toutes les informations nécessaires, et recueillir son consentement à la vaccination. Cet entretien médical pourra, selon les cas, être immédiatement suivi de la vaccination.

Quelles sont les contre-indications à la vaccination ?

Le professionnel de santé, en amont de la vaccination, s'assure de l'absence de contre-indications temporaires ou définitives à la vaccination (le patient remplit à cette fin un questionnaire) et il détermine le bénéfice risque de la vaccination pour les patients ou résidents. Il vérifie en particulier les antécédents d'allergie, les épisodes infectieux en cours, ainsi que la date de vaccination antigrippale (celle-ci devant avoir eu lieu au moins 2 semaines avant la vaccination contre la COVID-19).

Les personnes vaccinées sont-elles suivies par un médecin ?

Un entretien pré-vaccinal est mis en place, permettant d'identifier l'absence de contre-indications (temporaires ou définitives) et de pouvoir apporter des éléments d'informations sur la vaccination pour que la personne puisse faire un choix éclairé.

Dans de rares cas, la vaccination peut parfois occasionner des manifestations cliniques nécessitant une réponse médicale rapide, telle qu'une réaction allergique de type anaphylaxie. Il s'agit d'une complication exceptionnelle de la vaccination, estimée à moins de 1 cas/100.000 doses. Pour cette raison, Le patient est surveillé durant les 15 minutes qui suivent sa vaccination afin de constater si des effets indésirables apparaissent. Il a sa disposition une trousse d'urgence.

Qui dois-je contacter en cas d'effets indésirables après la vaccination ?

La vaccination peut parfois occasionner des manifestations cliniques nécessitant une réponse médicale rapide. La plupart des manifestations ne présentent pas d'éléments de gravité.

Afin d'anticiper au mieux la prise en charge des accidents post-vaccinaux liés à la campagne de vaccination contre la Covid-19, un médecin est présent auprès des personnes habilitées à vacciner hors professions médicales. Si l'équipe soignante constate un effet indésirable après la vaccination (dans les 15 minutes ou après), le médecin doit le déclarer.

En cas de persistance d'effets indésirables dans les jours suivant la vaccination, il est recommandé de consulter son médecin traitant.

Comment sont surveillés les vaccins contre la COVID ?

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) met en place un dispositif spécifique de surveillance renforcée des effets indésirables des vaccins anti-Covid-19 sur le territoire français.

Sur signalement-sante.gouv.fr, les professionnels de santé ou les usagers pourront signaler tout effet indésirable à la suite d'une vaccination.

Quels sont les effets indésirables du vaccin Pfizer-BioNTech?

Comme avec tous les vaccins, il peut y avoir des effets indésirables après la vaccination : une douleur à l'endroit de l'injection, de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, quelques frissons et un peu de fièvre. Ces troubles disparaissent rapidement.

Le vaccin est-il prescrit aux femmes enceintes ?

Selon la HAS, l'administration du vaccin pendant la grossesse n'est pas conseillée (sauf si un risque élevé de forme grave a été identifié lors de la consultation pré-vaccinale) les données de tolérance étant encore insuffisantes pour informer des risques de la vaccination pendant la grossesse.

La variante

La variante initialement détectée en Afrique du Sud peut-elle mettre en danger l'efficacité de la vaccination ?

A ce stade, les scientifiques du monde entier considèrent qu'il y a très peu de risques que le vaccin soit moins efficace sur cette nouvelle variante. Très peu de risques ne veulent pas dire absence de risques : des études sont menées pour vérifier que le vaccin reste efficace. On a de bonnes raisons d'espérer que le vaccin garde toute son efficacité étant donné la nature de la mutation.

Pour l'instant il n'y a pas de diffusion/circulation massive. Pour lutter contre les variantes, différentes mesures ont été mises en œuvre dans le dépistage et le diagnostic (tests PCR particuliers et séquençage génétique). De plus, les mesures de *contact-tracing* et d'accompagnement des personnes dans leur isolement ont été renforcées.

Pourquoi vacciner contre un virus qui ne cesse de muter ?

Des recherches sont en cours afin de déterminer le niveau d'efficacité des vaccins contre les nouvelles variantes. On a de bonnes raisons d'espérer que le vaccin garde toute son efficacité étant donné la nature de la mutation.

Compte tenu de la circulation importante de la souche initiale de SARS COV 2, il demeure essentiel de protéger la population des formes graves du COVID 19 par la vaccination.

